

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION

Société Civile de Placement Immobilier Au capital de 173.279.360 €.
Siège social : 147 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.
342 977 311 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les associés de la SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION sont convoqués en assemblée générale annuelle le **mardi 3 juin 2008 à 14 heures**, dans les locaux de CILOGER, 147 boulevard Haussmann 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Lecture :
 - du rapport de la société de gestion,
 - du rapport du conseil de surveillance,
 - des rapports du commissaire aux comptes.
- II. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- III. Quitus à donner à la société de gestion
- IV. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution
- V. Affectation du résultat
- VI. Autorisation donnée à la société de gestion :
 - de céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de la SCPI
 - de percevoir une rémunération
- VII. Détermination de la limite dans laquelle la société de gestion est autorisée à contracter des emprunts et à percevoir une rémunération
- VIII. Election de deux membres du conseil de surveillance
- IX. Questions diverses

Les associés de la SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport de la société de gestion, le rapport du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion sociale et donne quitus de sa gestion à la société de gestion CILOGER.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2007 à :

- valeur comptable :	237 078 266 €
- valeur de réalisation :	297 176 584 €
- valeur de reconstitution :	341 888 147 €

Quatrième résolution. — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 15 730 515,90 € qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 1 334 805,46 €, forme un revenu distribuable de 17 065 321,36 €, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la distribution d'un dividende, une somme de	14 526 741,71 €
- au report à nouveau, une somme de	2 538 579,65 €

Cinquième résolution. — L'assemblée générale autorise la société de gestion à céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement d'Atout Pierre Diversification, et ce, dans les conditions fixées par l'article R.214-116 du Code monétaire et financier. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Lors du réemploi des fonds provenant des cessions des immeubles visés ci-dessus, la société de gestion percevra une rémunération hors taxes de 2,5% des investissements hors taxes, droits et frais inclus. Cette rémunération sera perçue au fur et à mesure des décaissements.

Sixième résolution. — L'assemblée générale fixe à douze millions d'euros (12.000.000 €) le montant maximum dans la limite duquel la société de gestion peut, au nom de la société, contracter des emprunts aux fins d'investissement. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

La société de gestion percevra une rémunération hors taxes de 2% qui s'appliquera à la part des investissements financés par l'emprunt. En cas de remboursement total ou partiel d'un emprunt, la société de gestion restituera à la société une quote-part de la rémunération ci-dessus, égale à 2% du capital remboursé.

Septième résolution. — Consécutivement à la démission de deux membres du conseil de surveillance, l'assemblée générale décide que seront élus au conseil de surveillance les 2 associés candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les fonctions des membres du conseil de surveillance ainsi désignés prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et, de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comportant l'élection de deux membres du conseil de surveillance, les informations ci-dessous sont publiées, conformément à l'article R 214-131 du Code monétaire et financier :

- **APPSCPI - Association des Porteurs de Parts de SCPI** : propriétaire de 6 parts, domiciliée à PARIS 19ème, Association loi 1901,
- **Monsieur Hubert BEGEL** : propriétaire de 30 parts, demeurant à SAINT-NABORT (88200), né en 1935, retraité de l'enseignement
- **Monsieur Fabrice BLANC** : propriétaire de 1 part, demeurant à PARIS 5ème arrondissement, né en 1974, capitaine de gendarmerie
- **Monsieur Olivier BLICQ** : propriétaire de 203 parts, demeurant à LILLE (59000), né en 1957, Inspection du travail
- **Madame Marie-Claire BONMATI** : propriétaire de 10 parts, demeurant à VALENCE (Espagne), née en 1945, retraitée enseignante
- **Monsieur Jean-Luc BRONSART** : propriétaire de 30 parts, demeurant à SAINT-QUENTIN (02100), né en 1955, retraité de la fonction publique hospitalière
- **Monsieur Jean-Marie CLUCHIER** : propriétaire de 252 parts, demeurant à SAINT GEORGES DE DIDONNE (17110), né en 1954, Conseil de direction
- **Monsieur Gabriel DEGERT** : propriétaire de 130 parts, demeurant à BIARRITZ (64200), né en 1944, retraité enseignant chercheur en économie
- **Monsieur Patrick KONTZ** : propriétaire de 25 parts, demeurant à BISCAROSSE (40600), né en 1955, retraité de la gendarmerie
- **Madame Sandrine KONTZ** : propriétaire de 333 parts, demeurant à PARIS 17ème arrondissement, née en 1976, sage femme
- **Monsieur Hubert MARTINIER** : propriétaire de 91 parts, demeurant à CHAMBERY (73000), né en 1952, Conseiller en investissements financiers
- **Monsieur Johny MIROUX** : propriétaire de 4 parts, demeurant à MULHOUSE (68100), né en 1949, Directeur agence comptable et financière EDF
- **Monsieur Pierre-Marie MORILLION** : propriétaire de 300 parts, demeurant à CALAIS (62100), né en 1942, retraité notaire

0806167